

TARIFS 2026-2027 – FIXES PAR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE - NOUVEAU DISPOSITIF - RENTREE 2026

Régime 11 Tranches-11 forfaits	TARIF ANNUEL (hors stage)	1 ^{er} trimestre (sept-déc)	2 ^{ème} trimestre (jan-mars)	3 ^{ème} trimestre (avr-juillet)
DP 3 (CS EDT 3J)	De 248.40€ à 549.00€	De 96.60€ à 213.00€	De 73.60€ à 176.00€	De 78.50€ à 187.00€
DP 5	De 400.20€ à 957€	De 156.40€ à 374.00€	De 119.60€ à 286€	De 124.20€ à 297.00€
DP 6 (TP soir)	De 476.10€ à 1138.50€	De 186.30€ à 445.50€	De 142.60€ à 341.00€	De 147.20€ à 352.00€
INT 3J	De 912.90€ à 1709.70€	De 355.40€ à 665.80€	De 271.00€ à 507.80€	De 286.50€ à 536.10€
INT 4J	De 1168.65€ à 2176.65€	De 456.15€ à 849.75€	De 348.50€ à 649.30€	De 364.00€ à 677.60€
info : Le tarif DP 6 s'applique aux élèves / étudiants qui ont des TP le soir pas possible d'externat sur ces classes : CS BAR, MAN, 2TS AP, 2BTS MHRA, 2BTS MHRAB-B, TPROHR 1/2/3, 1PROHR 1/2/3/- DP3 s'applique au CS EDT 3jours sans TP				

MOYENS DE PAIEMENT 2026/2027

Prélèvements automatiques

Prélèvement mensuel (sur 2 mois) le 10 du mois de nov et déc/ fév et mars / mai et juin

Exemple Tranche 1	1 ^{er} trimestre (sept-déc) Prélèvement nov + déc Montant précis indiqués sur l'ASAP	2 ^{ème} trimestre (jan-mars) Prélèvement fév + mars Montant précis indiqués sur l'ASAP	3 ^{ème} trimestre (avril-juillet) Prélèvement mai + juin Montant précis indiqués sur l'ASAP
DP 5	78.20€ nov et 78.20€ déc	59.80€ fév et 59.80€ mars	62.10€ mai et 62.10€ juin
INT 4J	228.22€ nov et 228.23 déc	174.25€ et 174.25€ mars	182.00€ mai et 182.00€ juin

NOUVEAU DISPOSITIF RENTREE 2026 -TARIFICATION SOLIDAIRE : Cette tarification repose, sur un système progressif, comprenant **11 tarifs** calculés en fonction des revenus et du nombre d'enfants. **INSCRIPTION de l'élève OBLIGATOIRE du lundi 24 août au vendredi 26 septembre dernier délai** sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine <https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Le calcul du tarif solidaire que vous aurez à payer s'appuie sur le calcul automatique de votre quotient familial.

Pour ce calcul, le site utilise une interface directe avec les impôts. La Région Aquitaine et le lycée n'ont pas accès à vos revenus.

Attention : la procédure d'inscription vous permet de refuser le calcul automatique de votre quotient familial, dans ce cas c'est le tarif le plus élevé qui vous sera appliqué tranche 11 **-5.50€ le repas**.

Lors de l'inscription, vous choisissez le forfait adapté, les tarifs des forfaits sont préférentiels et fixés par la région. Dès lors, exceptées les situations qui donnent lieu à une réduction de prix (fermeture du self, voyage, stage, maladie plus de 15j) **les repas non pris par l'élève restent dus**.

INFOS FACTURES : Les Avis des Sommes à Payer (ASAP) sont envoyés aux familles en milieu de trimestre, les montants des prélèvements sont indiqués sur le second feuillet de l'ASAP

Les élèves boursiers ne seront pas prélevés (sauf cas exceptionnel).

Pour les prélèvements fournir : Mandat signé, valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant dans l'établissement

Date fixe et non modifiable. Un rejet non régularisé entrainera l'arrêt du prélèvement automatique.

Annulation du prélèvement ou modifications de coordonnées bancaires sur demande écrite.

Remises sur factures appliquées pour stage et maladie de plus de 15 jours avec certificat médical.

Elèves en CS-EDT sur 3 jours : Une remise sera appliquée en fonction du régime et de l'EDT

NOUVELLES MESURES POUR Elèves/Étudiants en apprentissage avec le GRETA. Les tarifs sont fixés par la région avec une partie de facture payée par le formateur et un reste à payer par l'étudiant ou sa famille, pas d'internat.

TRES IMPORTANT : Vous pouvez modifier le régime de votre enfant DP6, DP 5, EXT, INT 4J) **jusqu'au 30 septembre** (courrier obligatoire à déposer uniquement au service Intendance, gestion financière des élèves)

Au-delà, il ne sera plus possible de changer de régime jusqu'à la fin du trimestre (faire la demande également par courrier pour la prise en charge du changement sur le trimestre suivant, et dépôt du courrier à l'intendance gestion financière des élèves).

PAIEMENTS

Virements Bancaires : Possible sur le compte bancaire de l'établissement : LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE

IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0017 737

BIC : TRPUFRP1

Faire figurer impérativement NOM PRENOM de l'élève dans le libellé ou la mention figurant sur la facture « avis aux familles ».

Possibilité de paiement partiel ou total des créances

Chèques A l'ordre de l'Agent comptable du lycée hôtelier de Biarritz

Si vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement des paiements, en faire la demande-auprès du service gestion financière élèves

Carte bancaire L'établissement dispose d'un terminal de paiement. Vous pouvez régler par carte bancaire au lycée.